

cemoti

Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien

23 | 1997

La Caspienne : une nouvelle frontière

Mer Caspienne : questions de coopération économique

Harriet MATEJKA



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/114>

ISSN : 1777-5396

Éditeur

AFEMOTI

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1997

ISSN : 0764-9878

Référence électronique

Harriet MATEJKA, « Mer Caspienne : questions de coopération économique », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien* [En ligne], 23 | 1997, mis en ligne le 16 mai 2005, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/114>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

Mer Caspienne : questions de coopération économique

Harriet MATEJKA

- 1 La mort de l'URSS, le 8 décembre 1991, a mis fin au régime de collaboration avec l'Iran qui avait permis aux deux puissances de gérer l'utilisation de la mer Caspienne. Fondé sur le traité d'amitié entre la Perse et la République soviétique fédérative socialiste de Russie de 1921, et le traité de commerce et de navigation entre la Perse et l'URSS de 1940, il assurait l'utilisation en commun de la Caspienne, et des droits de navigation égaux, ainsi qu'une zone de pêche exclusive de dix miles nautiques, à chacune des deux parties. Après 1991, le nombre des Etats riverains passa de deux à cinq, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le Turkménistan venant s'ajouter à l'Iran et la Russie. Mais, malgré les déclarations de l'Iran en faveur d'une gestion commune de cette mer intérieure, et les pressions de la Russie en ce sens, aucun accord n'a encore été conclu. Et, jusqu'à ce qu'il le soit, l'exploitation des richesses pétrolière et poissonnière de la Mer Caspienne obéira aux seuls intérêts individuels des Etats riverains.
- 2 En appelant à la conclusion d'un nouvel accord de gestion commune, l'Iran, en 1992, a paru également lancer une initiative de coopération économique des riverains qui, à l'époque, semblait faire écho à la Zone de Coopération Economique de la Mer Noire créée sous l'impulsion de la Turquie¹. Mais, à la différence de cette dernière zone, dont les onze membres ont adopté une série de mesures d'intégration régionale², la coopération économique de la Mer Caspienne, bien que toujours encouragée par l'Iran³, n'a pas encore pris corps.
- 3 Les pages suivantes se proposent de montrer que, du point de vue économique, un nouvel accord de gestion commune des ressources de la Mer Caspienne est nécessaire, alors que la coopération, voire l'intégration, économique des Etats riverains dépendra de la stabilisation, et de l'accomplissement de la transition au marché, de leurs économies.
La gestion commune des ressources
- 4 Le problème que pose l'exploitation économique d'une réserve de ressources, telle que la population d'esturgeons de la Caspienne, ou que les champs pétrolifères sous ses rives et son fonds, par un nombre de producteurs indépendants, est bien connu des économistes⁴.

Le pêcheur, dans le cas des esturgeons, le producteur, dans celui du pétrole, ne tient compte que du coût dit “privé” de son activité, alors que celle-ci affecte celle des autres pêcheurs ou des autres producteurs en réduisant le stock d’esturgeons, dans le premier cas, et de pétrole, dans le second, qui est à leur disposition. Cet effet négatif d’un producteur sur l’autre est ce qu’on appelle une externalité négative, ou désexternalité, et apparaît dans l’expression suivante:

$$5 \quad X_a = H_a(L_a, C_a)A_a(X_b)$$

$$6 \quad X_b = H_b(L_b, C_b)A_b(X_a)^5$$

- 7 où X_a et X_b sont les niveaux de production du produit X réalisés par les producteurs a et b , L et C les facteurs de production employés dans la production de X , et A_a et A_b , l’effet de la production d’un producteur sur l’autre, c’est-à-dire, dans le cas de A_a , de a sur la production de b , et, dans le cas de A_b , de b sur la production de a . Comme les producteurs individuels ne tiennent pas compte de ces interactions, ils sous-estiment le coût de leur production et surexploitent les gisements dont ils tirent parti. Deux solutions s’offrent alors pour remédier au gaspillage des ressources. Il s’agit, d’une part, d’internaliser les externalités, c’est-à-dire de remplacer la multiplicité de producteurs par un seul. Le problème que posent les externalités pour l’utilisation efficace des ressources est alors évacué. La seconde solution est un accord entre les parties qui réduit la production de chacune à celle qu’établit une prise en compte du coût total de la production, c’est-à-dire du coût privé plus celui de la désexternalité. Cette réduction peut être obtenue en imposant à chacune des parties un prélèvement égal au coût de la désexternalité ou, directement, par l’introduction de quotas de production. Alors que la première solution ne paraît pas pouvoir s’appliquer actuellement à la région de la mer Caspienne, la seconde est applicable à ses riverains, et l’action de l’Iran et de la Russie en faveur d’un accord de gestion commune des richesses de cette mer trouve ici sa justification économique⁶.

La coopération économique

- 8 La coopération économique des pays de la mer Caspienne est difficile à cerner en raison, d’une part, du manque de statistiques publiées par l’Iran sur ses échanges avec les autres pays riverains et, d’autre part, de la mauvaise qualité des statistiques des pays membres de la Communauté des Etats Indépendants (CEI). Le commerce extérieur de ces économies, y compris celui de la Russie⁷, est encore très mal enregistré. Les frontières, en effet, sont floues et mal contrôlées. Les services statistiques naissants dans les pays autres que la Russie ne sont pas à la hauteur de leur tâche et, en Russie même, doivent compléter leur transition du système en vigueur du temps de la planification à celui requis par une économie de marché. Enfin, ce n’est qu’à partir de 1994 qu’une première matrice des échanges mutuels des pays membres de la CEI a été publiée par le Comité statistique de la CEI⁸. Aussi les valeurs publiées sous-estiment-elles en général les échanges de ces pays, le reflet statistique est-il très imparfait, comme cela ressort de la comparaison des tableaux 1 et 2, et les statistiques sont-elles sujettes à de fréquentes et importantes corrections. Les ventilations par pays et par produit sont lacunaires. Et les ajustements de la valeur totale des importations et des exportations, introduits officiellement pour tenir compte des flux d’échanges non-enregistrés par les douanes, comme cela se fait en Russie, ne sont ventilés ni par pays d’origine et de destination, ni par classe de produits.
- 9 Néanmoins, les tableaux 1 et 2, qui présentent les échanges de la Russie, de l’Azerbaïdjan, du Kazakhstan et du Turkménistan avec les pays riverains de la Caspienne pour la période allant de 1994 à juillet 1996, nous permettent, sinon d’établir des tendances, du moins de faire certaines constatations. La première est que les échanges entre les pays de la

Caspienne sont d'un niveau très modeste en termes absolus. La deuxième est que leur part dans la valeur totale du commerce extérieur de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et du Turkménistan est importante. La troisième est que si les échanges de la Russie avec ces trois pays ne sont pas élevés au regard de la valeur totale de son commerce extérieur, ils constituent néanmoins le cinquième environ de ses échanges avec la CEI, son principal partenaire dans la région de la Caspienne étant le Kazakhstan. Quatrièmement, si l'on excepte les échanges et, en particulier, les exportations de l'Azerbaïdjan en direction de l'Iran, relevons la faiblesse des flux commerciaux enregistrés entre les pays de la CEI riverains de la mer Caspienne et celui-ci. Enfin, en ce qui concerne l'Iran, et toujours sur la base des statistiques de ses partenaires, ses échanges avec eux ne constituent pas plus de 2 pour cent de son commerce total. Les échanges entre pays riverains de la mer Caspienne apparaissent ainsi comme étant, pour le moment, essentiellement un commerce intra-CEI.

Tableau 1 - Le commerce extérieur de la Russie avec les pays riverains de la mer Caspienne (milliards de dollars)

Partenaires	1994		1995		1996 Janvier-Juin	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
CEI dont	13.6	14.8	16.7	15.6	7.6	7.9
Azerbaïdjan	.1	.2	.1	.1	.1	.1
Kazakhstan	2.0	2.2	2.7	2.6	1.6	1.3
Turkménistan	.1	.1	.1	.1	.1	.04
Reste du monde <i>dont</i>	37.0	51.4	44.1	66.0	15.5	32.7
Iran	.04	.1	.03	.2	.02	.1

Source : *Bulletin économique pour l'Europe*, vol. 47 et 48, et base de données CEE/ONU.

Note : Bien que les pays de la CEI aient commencé à inclure leurs échanges mutuels dans la somme totale de leurs importations et de leurs exportations en 1995, la ventilation des échanges intra-CEI et extra-CEI est maintenue dans ce tableau en raison de la différence du niveau des prix dans les deux zones et du bilatéralisme qui caractérise les paiements intra-CEI. Les valeurs des importations et des exportations totales pour la CEI et le reste du monde sont ajustées pour tenir compte des flux non-enregistrés par les douanes. Cela n'est pas vrai des données pour les pays individuels faisant partie de ces sous-ensembles.

Tableau 2 - Le commerce extérieur de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et du Turkménistan avec les pays riverains de la mer Caspienne (milliards de dollars)

A. AZERBAIDJAN

Partenaires	1994		1995		1996 Janvier- Juin		Importations	Exportations	Impor tations	Exportations	Impor tations	Expor tations
CEI dont	.5	.2	.2	.2	.1	.1						
Kazakhstan		.02	.02									
Russie		.1	.1									
Turkménistan		.05	.01									
Reste du monde dont	.3	.4	.4	.3	.3	.2						
Iran	.06*	.2*	.1	.2								

B. KAZAKHSTAN

Partenaires	1994		1995		1996 Janvier Juin		Impor tations	Expor tations	Impor tations	Expor tations	Importations	Expor tations
CEI dont	3.1	1.9	2.6	2.6	1.5	1.8						
Azerbaïdjan	.01	.05	.02	.02	.02	.004						
Russie	1.3	1.4	2.1	1.8	1.1	1.5						
Turkménistan	.3	.02	.05	.2	.1	.02						
Reste du monde dont	1.4	1.4	1.2	2.3	.5	1.5						
Iran	.01*	.01*	.01	.05	.004	.03						

C. TURKMENISTAN

Partenaires	1994		1995		1996 Janvier- Juin		Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations
CEI <i>dont</i>	.6	1.4	.6	1.2						
Azerbaïdjan	.01	.2	.04	.04						
Kazakhstan	.02	.3	.02	.1						
Russie	.02	.04	.1	.03						
Reste du monde <i>dont</i>	.3	.4	.1	.6						
Iran	.001*	.02*	.006	.008						

Source : Voir tableau 1.

Notes : Bien que les pays de la CEI aient commencé à inclure leurs échanges mutuels dans la somme totale de leurs importations et de leurs exportations en 1995, la ventilation des échanges intra-CEI et extra-CEI est maintenue dans ce tableau en raison de la différence du niveau des prix dans les deux zones et du bilatéralisme qui caractérise les paiements intra-CEI.

* Données publiées par le Comité des statistiques de la CEI avant 1996.

... Données non-disponibles.

- 10 Le développement des échanges dépend à la fois de la stabilité économique et de la croissance. Car un pays qui subit une inflation aura tendance à introduire des restrictions aux importations afin de limiter son déséquilibre externe⁹, et les partenaires d'un pays en déflation auront tendance à se protéger contre le bradage de ses exportations sur leurs marchés. Quant à une économie qui stagne, elle ne développera ni ses importations, ni sa production destinée à l'exportation.

Tableau 3 - Prix à la consommation (pourcentage de variation annuelle moyenne)

	1995	1996*
Azerbaïdjan	411.5	20.1
Iran	49.6	25.3**
Kazakhstan	175.8	38.3
Russie	197.4	46.9

Turkménistan
--------------	-----	-----

Source : Bulletin économique pour l'Europe, vol.48; tableau 2.3.4.

International Financial Statistics, December 1996.

Notes : * Pays de la CEI : prévisions du Secrétariat de la CEE/ONU.

** Janvier-septembre.

... non-disponible

Tableau 4 - Produit intérieur brut* en termes réels (pourcentage de variation annuelle)

	1995	1996**
Azerbaïdjan	-17.3	-3.8
Iran	3.0	4.0***
Kazakhstan	-8.9	0.4
Russie	-4.2	-(3-5)
Turkménistan	-16.0	6.2

Source : Bulletin économique pour l'Europe, vol. 48, tableau 2.3.1.

The State of the World Economy at the Start of 1997, Department for Economic and Social Information and Policy Analysis (DESIPA), United Nations, Press Release. Unedited text of Document E/1997/INF/1.

Notes : *PMN dans le cas du Turkménistan.

** Prévisions nationales d'octobre 1996 pour les pays de la CEI.

*** Estimation.

- 11 Or, si les pays de la CEI sont toujours en proie aux bouleversements conséquents au démantèlement de l'URSS, la stabilisation se profile. Les taux d'inflation ont, tout d'abord, très fortement baissé. Alors que la moyenne annuelle du taux de croissance des prix à la consommation s'étendait en 1995, exception faite du Turkménistan pour lequel les données ne sont pas disponibles, de 176 pour cent au Kazakhstan, à 197 pour cent en Russie, et à 411 pour cent en Azerbaïdjan, les dernières estimations pour 1996 vont de 20 pour cent en Azerbaïdjan, à 38 pour cent au Kazakhstan, et à 47 pour cent en Russie, comme le montre le tableau 3. La diminution du taux d'inflation la plus impressionnante par rapport à 1995 est celle de l'Azerbaïdjan. En Iran, le taux d'inflation est passé de 50 pour cent en 1995 à 25 pour cent pour les neuf premiers mois de 1996.
- 12 La chute de la production dans les pays de la CEI semble par ailleurs ralentie et en passe de céder la place à la hausse. Ainsi, en 1995, la baisse du PNB a varié de 4 pour cent en Russie, à 9 pour cent au Kazakhstan et à 17 pour cent en Azerbaïdjan, et le produit matériel net¹⁰ (PMN) a diminué de 16 pour cent au Turkménistan. Mais les dernières prévisions pour 1996 font état d'une hausse du PMN de 6 pour cent au Turkménistan, d'une hausse du PNB de 0.4 pour cent au Kazakhstan, et de baisses du PNB de 4 pour cent seulement en Azerbaïdjan et de 3 à 5 pour cent en Russie, comme le montre le tableau 4. Bref, l'effondrement de la production est enrayée et la croissance s'amorce. En Iran, la

baisse de l'inflation s'accompagne d'un renforcement de la croissance qui, selon les estimations du secrétariat des Nations Unies, devrait atteindre 4 pour cent en 1996 alors qu'elle n'était que de 3 pour cent en 1995. Ainsi, en raison à la fois de la stabilisation et de la reprise, les échanges devraient augmenter entre les pays de la CEI riverains de la mer Caspienne¹¹, et entre ceux-ci et l'Iran.

- 13 Au delà du développement des échanges, la création d'une zone d'intégration régionale qui se fonde sur des relations de marché, et non sur une planification centrale, requiert la réalisation de trois conditions ou séries de conditions. La première est constituée par l'existence d'un gouvernement capable de mettre en vigueur l'accord d'intégration, et par l'existence de frontières bien établies dans chacun des pays membres de la zone. Car les préférences tarifaires accordées aux pays partenaires ne peuvent être étendues à des pays tiers, sous peine de voir disparaître l'intégration régionale souhaitée. La deuxième condition est le fonctionnement du mécanisme du marché dans chacun des pays membres de sorte que l'abolition d'obstacles au commerce entre eux permette l'essor de leurs échanges mutuels et la création du marché unique qui est l'aboutissement de toute intégration régionale exception faite de la zone de préférences. La troisième condition est l'existence des institutions d'une économie de marché et, en premier lieu, d'une administration douanière. Car celle-ci doit assurer, les frontières étant établies, l'octroi de préférences effectives aux pays partenaires¹². Quant aux systèmes bancaire et fiscal, ils doivent permettre aux autorités de maintenir l'équilibre macroéconomique sans introduire d'entraves aux échanges mutuels des pays de la zone.
- 14 Or, si des gouvernements dont l'autorité est reconnue, bien qu'elle soit parfois contestée, sont en place dans chacun des pays riverains de la Mer Caspienne, les frontières entre les membres de la CEI sont encore mal définies, comme cela a déjà été dit. Ainsi, une zone d'intégration entre pays riverains aurait-elle tôt fait de se diluer dans la CEI.
- 15 Quant au marché, son fonctionnement dépend des pays. L'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et la Russie ont libéralisé leurs prix à partir de 1992. Au Turkménistan, le nombre de biens et de services soumis au contrôle des prix et rationnés a été réduit de 400 à 50 en janvier 1995. Mais les prix ne sont pas complètement libéralisés pour autant, et des subventions importantes persistent¹³. Dans une classification allant de 1 à 4 et 4*, et où le 4* signifie le niveau atteint par une économie industriellement avancée, la BERD classe l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et la Russie au niveau 3 pour ce qui est de la libéralisation des prix, et le Turkménistan au niveau 2¹⁴. En Iran, le contrôle des prix, dont le démantèlement avait été tenté à partir de 1988, a été rétabli en 1994, et il a été décidé de maintenir le subventionnement des prix pour la durée du deuxième plan quinquennal, soit de 1995-2000¹⁵. De plus, la concurrence est très imparfaite dans tous les pays, y compris ceux qui ont libéralisé leurs prix. La BERD classe ainsi le Kazakhstan et la Russie au niveau 2, mais l'Azerbaïdjan et le Turkménistan seulement au niveau 1, pour ce qui est de la politique concurrentielle¹⁶. Enfin, l'Etat demeure le propriétaire essentiel des moyens de production partout sauf en Russie où environ 60 pour cent du PIB est produit par des entreprises privées. Au Turkménistan, par contre, la part de la production nationale due aux entreprises privées ne dépasse pas 18 pour cent, en Azerbaïdjan, elle est de 25 pour cent, en Iran, de moins de 30 pour cent et, au Kazakhstan, de 40 pour cent¹⁷. C'est dire que, dans ces quatre derniers pays au moins, l'Etat peut à tout moment intervenir pour entraver le marché.
- 16 L'examen des trois indicateurs du fonctionnement de l'économie de marché que sont la libéralisation des prix, la concurrence et la part de l'entreprise privée dans la production

nationale, montre ainsi que le mécanisme du marché ne fonctionne pas encore ou fonctionne mal dans tous les pays riverains de la Mer Caspienne. Dans ces conditions, le démantèlement des barrières aux échanges mutuels qu'exige toute intégration régionale encouragerait sans doute les échanges des pays ayant procédé à la libéralisation de leurs prix mais ne saurait créer un marché unique.

- 17 Quant aux institutions du marché, elles se développent à des degrés divers dans les cinq pays de la région. C'est en Russie que l'administration douanière, les institutions bancaires et financières et le système fiscal d'une économie de marché sont les plus abouties. Viennent ensuite le Kazakhstan, puis l'Azerbaïdjan et le Turkménistan, dans cet ordre. Toutefois, ce dernier a introduit un système fiscal à partir de 1991 qui est formellement celui d'une économie de marché¹⁸. L'Iran, du point de vue institutionnel, est un Etat centralisé, conformément à l'article 44 de sa constitution¹⁹.
- 18 Mais dans les deux premiers pays, qui tous deux ont introduit une administration douanière conforme au marché, celle-ci laisse encore échapper une part importante des échanges entrepris par des entreprises privées, comme cela a été évoqué, notamment, dans le cas de la Russie. L'autorité douanière est donc dans l'incapacité d'administrer le régime préférentiel que requiert une intégration régionale et ce facteur, à lui seul, rend prématuré le projet d'une telle intégration. De plus, la surveillance bancaire est encore laxiste, et la perception des impôts très incomplète, de sorte que ces pays ne sont pas en mesure d'assurer l'équilibre macroéconomique en employant uniquement des instruments monétaires et fiscaux. S'ils ont aussi recours à la variation des taux de change, l'introduction temporaire de barrières aux échanges, discriminatoires ou non, ne peut être exclue. Autrement dit, le développement actuel des institutions de l'économie de marché dans les pays qui les ont établies le plus complètement ne remplit pas les conditions requises par l'intégration économique régionale. Et la centralisation des institutions de l'Iran et du Turkménistan rend inconcevable qu'une telle intégration puisse avoir lieu sur la base de relations de marché.

Conclusion

- 19 L'analyse qui précède a montré qu'il était dans l'intérêt des riverains de conclure un accord de gestion commune des richesses de la mer Caspienne. L'exploitation compétitive des ressources aboutirait en effet au gaspillage de celles-ci et réduirait le bénéfice que la communauté des riverains et, au-delà, le monde, pourraient en tirer. L'analyse économique justifie ainsi les efforts russes et iraniens en faveur d'un nouvel accord d'utilisation en commun de la Caspienne.
- 20 Quant à une coopération économique de ces pays, voire leur intégration régionale, l'amorce d'une stabilisation, et même d'une croissance, que l'on observe dans les Etats riverains de la mer Caspienne, devrait promouvoir les échanges entre eux. En revanche, le projet d'une intégration économique régionale des cinq pays paraît encore prématuré. Car, à moins d'être réalisé par le plan, il exige des économies de marché qui fonctionnent. Or, les économies de l'Iran et du Turkménistan demeurent fortement étatisées. De plus, en Azerbaïdjan, au Kazakhstan et en Russie, qui ont toutes trois des économies en transition vers le marché, les frontières sont mal contrôlées et l'administration douanière laisse échapper une partie importante du commerce extérieur. C'est dire que ces pays ne sont pas encore en mesure d'administrer le régime de droits préférentiels que toute union économique présuppose.

NOTES

1. Harriet Matejka, "Post-CMEA Trade and Payments Arrangements in the East," in J. van Brabant (ed.), *The New Eastern Europe and the World Economy*, Boulder, Westview Press, 1993; p.69.
2. La Déclaration d'Istanbul du 25 juin 1992, qui fonde la Zone, prévoit, par exemple, que les pays membres s'efforcent de limiter ou de supprimer graduellement tous les obstacles aux échanges. Et, en décembre 1992, les pays membres décidèrent la création d'une banque d'investissement et de commerce.
3. "The Islamic Republic of Iran, in thinking of the region and the littoral states, believes that most of the needs and requisites for encouraging economic activities could be met with the help of the countries within the region", déclarait il y a deux ans Abbas Maleki, le Secrétaire général du ministère Iranien des Affaires étrangères, "Economic Development of the Caspian Sea Region", *Morning Daily*, Juin 25, 1995, p.9.
4. Voir, par exemple, James E. Meade, "External Economies and Diseconomies in a Competitive Situation" *Economic Journal*, mars 1952, p.54-67, et *The Theory of Economic Externalities*, Institut universitaire de hautes études internationales (Genève), 1979; 92p.
5. Adapté de Meade (1952), p.64.
6. La pollution liée à l'extraction du pétrole est souvent citée comme raison d'une gestion commune des richesses de la mer Caspienne. Mais cela est inexact dans la mesure où la pollution, désexternalité dégagée par une activité, exige la régulation de celle-ci quel que soit le nombre des agents économiques concernés. Autrement dit, et contrairement au cas de l'exploitation d'une réserve de ressources, la pollution devra être régulée même si l'extraction du pétrole de la mer Caspienne est confiée à un seul pays. Il va sans dire, cependant, que si l'accord prôné par l'Iran et la Russie était conclu de façon à assurer une exploitation commune économique des réserves de la mer Caspienne, il pourrait aussi servir à réguler la pollution liée à l'extraction du pétrole.
7. Ainsi, pour les premiers six mois de 1996, la valeur totale des importations russes a été augmentée de 26 pour cent pour tenir compte des estimations officielles des flux non-enregistrés par les douanes. *Economic Bulletin for Europe*, vol.48, Pre-Publication Text, p. 49.
8. *Economic Bulletin for Europe*, vol.46, p.86.
9. Comme cela a été le cas en Iran à partir de 1992-1993.
10. Mesure de la production agrégée utilisée en régime socialiste et qui exclut les services non-liés à la production matérielle.
11. La stabilisation, et l'amorce d'une reprise qui caractérisent l'ensemble de la CEI a été accompagnée d'une augmentation de 25 pour cent de la valeur des exportations, et de 32 pour cent de la valeur des importations, intra-CEI pendant les six premiers mois de 1996. A titre de comparaison, pendant la même période, les exportations extra-CEI ont cru de 5 pour cent, et les importations extra-CEI de 11 pour cent. *Economic Bulletin for Europe*, vol. 48, table 3.3.6.
12. Cela peut paraître aller de soi. Mais on a vu, au début des années quatre-vingt-dix, les services douaniers d'Etats constitués, aux frontières contrôlées, comme celles de la Pologne, être incapables d'administrer le régime douanier d'une économie de marché, et donc être dans l'incapacité d'appliquer un régime préférentiel.

13. L'eau, le gaz et l'électricité, par exemple, sont gratuits. *Transition Report 1996*, Londres, BERD, 1996; p.178-180.
 14. *Transition Report 1996*, table 2.1.
 15. Fereydoun A.Khavand, "L'économie de la République islamique d'Iran : de l'étatisme à l'impasse," *Le Trimestre du Monde*, 1er trimestre, 1996, p.49.
 16. *Transition Report 1996*, table 2.1.
 17. *Ibid.*
 18. *Ibid.*, p.179.
 19. Khavand, *op.cit.*, p.36-37, 49.
-

RÉSUMÉS

Mariant théorie économique, analyse statistique et étude de l'organisation économique des Etats riverains, l'auteur estime qu'il est dans l'intérêt de la communauté des pays de la Caspienne de conclure un accord de gestion commune des richesses de la mer Caspienne. Anticiper une intégration régionale des pays concernés serait toutefois prématuré. En effet, les mécanismes du marché ne fonctionnent pas encore, ou de manière insatisfaisante, ce qui exclut l'administration du régime de droits préférentiels au fondement de toute union économique présuppose.